

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015

NOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A :
M. FOUTOILLET		X	MME SAADA-CHAVENON
M. LORENZI	X		
M. MAUCHAMP	X		
M. MEOT	X		
M. NIQUET	X		
M. RODRIGUES		X	Excusé
M. VAIRELLES	X		
MME BOULEHLAIS	X		
MME SAADA-CHAVENON	X		
MME SPOFFORD-CHAPUIS		X	M. MEOT

Début séance : 20h25

- Secrétaire de séance désignée : Mme Emmanuelle BOULEHLAIS

Il est annoncé en début de séance que l'ordre du jour doit être quelque peu ajusté sur les intitulés qui ne correspondent pas forcément aux termes exacts des règlements d'intervention de partenaires concernant notamment les demandes de subvention.

Il est proposé au vote les modifications comme suit :

Ordre du jour du Conseil Municipal du 21 Avril 2015 :

- Ajustement des horaires de travail en accord avec Mme Eliane PORCHEROT et le SIVOS
- Vente de la parcelle n°2 de 761m² du lotissement communal
- Démission d'un Conseiller Municipal
- Etude du retrait de certains livres de la bibliothèque municipale
- Vote du devis concernant l'abri Pic-nic et la maçonnerie des piétements
- Vote des devis concernant la clôture et les barrières du bord de Saône
- Vote du devis concernant les agrès sportifs
- Demande d'aide aux Co-Présidents du Pays Beaunois concernant l'aménagement des bords de Saône. N'entrant plus dans le champ d'intervention du Pays Beaunois, cette délibération est prise dans le cas éventuel d'un reliquat de subvention.
- Demande d'aide au Président du Conseil Régional concernant les aménagements des bords de Saône au titre du règlement d'intervention de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne

- Demande d'aide au Président du Conseil Départemental concernant l'aménagement des bords de Saône. En rapport avec le règlement d'intervention de valorisation des infrastructures de cyclotourisme (avec demande d'autorisation de commencer les travaux et engagement d'entretien)
- Demande d'aide au Président du Conseil Régional concernant l'opération « éco villages avenir », étude préalable
- Choix du cabinet d'expertise (architecte).
- Vote du devis estimatif réalisé par le SICECO pour l'opération « éco villages avenir ». Choix du prestataire de services diagnostic et préconisation énergétique (Thermicien)
- Etude du montant du loyer du Commerce Multi-Service
- Etude des différentes demandes de location du studio communal
- Demande de subvention au Conseil Départemental concernant le dispositif d'accompagnement des projets communaux investissement : village Côte d'Or
- Délibérations concernant les documents financiers de la Commune de Pagny-la-Ville :
 - Compte Administratif du Budget Principal 2014,
 - Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement en Barringes 2014,
 - Compte Administratif du Budget Annexe Commerce Multiservices 2014,
 - Compte de Gestion du Budget Principal 2014,
 - Compte de Gestion du Budget Annexe Lotissement en Barringes 2014,
 - Compte de Gestion du Budget Annexe Commerce Multiservices 2014,
 - Budget Primitif du Budget Principal 2015,
 - Budget Primitif du Budget Annexe Lotissement en Barringe 2015,
 - Budget Primitif du Budget Annexe Commerce Multiservices 2015
- Vote des taux des impôts communaux directs de 2015
- Proposition de changement de la photocopieuse du secrétariat de la Mairie

- Questions diverses :

Renégociation des prêts :

Préparation de la manifestation du 8 mai 2015 :

Achat d'une clef USB pour chaque conseiller municipal :

Vote pour ces modifications : unanimité

1 / Ajustement des horaires de travail en accord avec Mme Eliane PORCHEROT et le SIVOS

Mme PORCHEROT avait auparavant un contrat de 15h avec la Mairie. Mais elle n'effectuait en réalité que 7 heures de travail hebdomadaires pour le compte de la Commune. Les 8 autres heures de travail consistaient en une mise à disposition au SIVOS (pourtant non conventionnée à l'époque). En contrepartie, le SIVOS remboursait à la commune, par versement trimestriel le montant de son traitement (versement qui concernait donc les 8 heures de travail hebdomadaires restantes, travaillées au SIVOS).

M. le Maire propose donc, en accord avec Mme PORCHEROT et conformément au droit public, de ramener son contrat à 7 heures hebdomadaires (les 8h étant dorénavant prises en charge directement par le SIVOS par contrat). Mme PORCHEROT a dorénavant une convention établie en bonne et due forme, en accord avec le centre de gestion 21 pour réaliser sa mission en toute sécurité.

Vote pour : unanimité

2 / Vente de la parcelle n°2 de 761m² du lotissement communal

M. le Maire expose le fait qu'une demande d'achat de la parcelle n°2 du Lotissement de la Commune avait été déposée pour autorisation de permis de construire. Cette proposition d'achat émane de M. Bruno HOARAU. La vente de la parcelle d'une superficie totale de 761 m² est donc égale à 26 635 € HT (soit 35 x 761). M. le Maire soumet au

Conseil Municipal cette proposition d'achat. En cas d'approbation du Conseil Municipal, le contrat de vente sera signé avec M. Bruno HOARAU dans les termes auprès d'un notaire.

Vote pour : unanimité

3 / Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur Claude BONJOUR, a remis sa démission du Conseil Municipal de Pagny-la-Ville par lettre recommandée avec avis de réception en date du 3 mars 2015. Celle-ci a été acceptée par M. le Maire et par Mme la Sous-Préfète.

4 / Etude du retrait de certains livres de la bibliothèque municipale

M. le Maire expose le fait qu'après passage du bibliobus, il a été demandé à la Mairie d'effectuer le retrait d'ouvrages de la bibliothèque municipale pour diverses raisons (ancienneté, vétusté, etc ...). Il est donc proposé aux conseillers municipaux de voter dans le sens d'un don de ces livres qui feront l'objet d'un retrait. Ce don ne concernera que les habitants de la Commune (puisqu'ils ont été financés indirectement par leurs impôts). Les livres qui ne trouveront aucun acquéreur parmi les pagnotins seront détruits.

Vote pour : unanimité

5 / Vote de devis concernant les aménagements des bords de Saône

M. le premier adjoint au Maire, présente le projet. Conformément à notre programme des Municipales de 2014 (et pour une première manifestation pour la promotion de nos bords de Saône, la fête du vélo du club de Seurre sera organisée dans le village le 7 juin 2015). Le projet s'adresse donc aux cyclotouristes (du fait que la Commune se situe sur l'Eurovéloroute 6 labélisée piste bleue et voie verte), mais aussi aux autres personnes cherchant un lieu de détente. L'association des éco payeurs de Saint Jean de Losne a été associée à cette manifestation pour une présentation de leur activité avec mise à disposition de Canoë.

Le projet est donc primordial pour attirer cette population et conforme au programme de l'équipe municipale. Il comprend : la création d'un parc sportif de détente avec agrès, la pose d'un abri en construction bois, l'installation d'un espace pique-nique (avec des tables en bois), la réalisation d'un parc à vélo. Ceci sera accompagné d'un fleurissement, de la découpe des arbres dangereux et le reboisement avec des essences d'arbre nouvelles, le nettoyage des digues de halage et d'entretien.

A ce titre le projet comporte les réalisations suivantes :

Réalisation n° 1 : « création d'un abri en forme de kiosque hexagonal + fabrication de 6 pieds pour pose de l'abri réalisation en maçonnerie » :

- Devis n°1 « Espace Bois » : Kiosque 6 pans hexagonal en bois traité autoclave, avec toitures en tuiles, et tables de pique-nique en bois traitées autoclave (6 tables de pique-nique et une table ronde), pour un montant HT de 12 750 € ;
- Devis n°2 « Rondino » : Abri quart de cercle de 6 mètres sur platines avec sous toiture en sciage pour un montant HT de 7231 €, ainsi que 3 tables avec bancs en sciage pour un montant HT de 918 € ;
- Devis n°3 « SEB » : Travaux pour réalisation de dés comprenant un terrassement, remplissage avec béton avec armatures nécessaires, pose de rehausses en béton en surélévation, mise à niveau, et remplissage de celles en béton, pour un montant HT de 1 067,16 € ;

Vote pour devis « Espace Bois » devis n°1: unanimité

Vote pour devis « Rondino » devis n°2 : 0

Vote pour devis « SEB » devis n°3 : unanimité

Réalisation n°2 : « création d'une clôture pour sécuriser les bords de Saône dégradée par des véhicules non autorisés

- Devis n°1 « Espace Bois » : Fourniture de 190 mètres linéaires de main courant avec rondins traités autoclave, un poteau tous les deux mètres, pour un montant HT de 2 065 € ;
- Devis n°2 « Serrurerie Eluin Glibert » : Fourniture de protection en piquets d'acier pour 190 mètres linéaires (un poteau tous les deux mètres) et de gardes corps pour un montant HT de 7280 €
- Devis n°3 « SEB » : Travaux de maçonnerie pour pose des gardes corps comprenant implantation, terrassement de dés, mise en place des gardes corps à niveaux et scellement des piquets en béton, pour un montant HT de 5 358 € HT ;
- Devis n°4 « Serrurerie Eluin Glibert » : Fabrication et pose de deux tubes servant de barrière pivotante pour le passage de véhicules, à l'entrée et à la sortie, pour un montant HT 1 040 € ;

Vote pour devis « Espace Bois » devis n°1 : **unanimité**

Vote pour devis « Eluin Gilbert » devis n°2 : **0**

Vote pour devis « SEB » devis n°3 : **unanimité**

Vote pour devis « Serrurerie Eluin Gilbert » devis n°4 : **unanimité**

Réalisation n°4 : « agrès sportifs » :

- Devis n°1 « Rondino » : Un air walker marcheur lunaire, un hip balancier double, un cross course de fond et un springer l'équilibriste double, pour un montant HT de 7 967 € ;

L'avantage de ces agrès, c'est qu'ils ne nécessitent aucun entretien de sécurité contrairement à des jeux d'enfant.

- Devis n°2 « SEB » : Réalisation de dés en béton pour mises en place d'agrès sportifs (aire de jeux) pour un montant HT de 1 166.22 € ;

Vote pour devis « Rondino » devis n°1 : **unanimité**

Vote pour devis « SEB » devis n°2 : **unanimité**

Pour information, il était prévu de passer également un ponton d'embarquement pour les activités nautiques. Il nécessite un titre d'occupation du domaine navigable remis par VNF, le projet sera étudié le 5 juin avec VNF sur site, pour lever les contraintes techniques et la réalisation du devis eu égard les recommandations.

6 / Demande d'aide au Président du Conseil Régional concernant les aménagements des bords de Saône au titre du règlement d'intervention de valorisation des voies navigables de Bourgogne et au titre du programme FEADER

M. le premier adjoint au Maire expose le dispositif du Conseil Régional « valorisation des voies navigables de Bourgogne ». Ce dernier permet aux communes de demander des subventions pour des investissements entrant dans le champ d'action dudit règlement d'intervention. Le projet d'aménagement des bords de Saône entre dans ce domaine d'intervention, il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la demande d'aide au Président du Conseil Régional, nécessaire pour le dépôt du dossier. Une intervention au titre du FEADER, fonds structurel (dont le Conseil Régional possède aujourd'hui la gestion) doit être couplée à cette demande. Notre projet longeant l'Eurovéloroute 6, il y a une valorisation des politiques européennes qui est primordiale et rend notre dossier normalement éligible.

Vote pour : **unanimité**

7 / Demande d'aide au Président du Conseil Départemental concernant les aménagements des bords de

Saône au titre du règlement d'intervention de valorisation des infrastructures de cyclotourisme (avec demande d'autorisation de commencer des travaux et engagement d'entretien des installations)

M. le premier adjoint au Maire expose le dispositif du Conseil Départemental « valorisation des infrastructures de cyclotourisme ». Ce dernier permet aux communes de demander des subventions pour des investissements entrant dans le champ d'action dudit règlement d'intervention. Le projet d'aménagement des bords de Saône entre dans ce dispositif, il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la demande d'aide au Président du Conseil Départemental. De plus, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la demande d'autorisation de commencer des travaux, permettant de pouvoir démarrer les œuvres avant la décision d'octroi de subventions rendue par le Conseil Départemental. Il est également demandé un engagement d'entretien des installations qui prévoit à la charge de la commune d'assurer l'entretien de ces équipements connexes : Lasures, entretien et mises aux normes...

Vote pour : unanimité

8 / Demande d'aide aux Co-Présidents du Pays Beaunois concernant les aménagements des bords de Saône

M. le premier adjoint au Maire expose le fait qu'il serait bénéfique, dans le cadre du projet concernant l'aménagement des bords de Saône, de demander également une subvention au Pays Beaunois. A ce jour, le Pays Beaunois est en cours de négociation de son contrat de Pays, qui ne devrait plus comprendre des éléments des projets d'aménagement des bords de Saône (aménagement des bords de Saône). Toutefois, il est demandé aux conseillers municipaux de s'exprimer sur la possibilité de solliciter des aides à ce partenaire dans l'éventualité où il serait encore possible d'en bénéficier.

Vote pour : unanimité

9 / Demande de subventions au Conseil Régional concernant le dispositif « Eco Villages Avenir ». Choix du cabinet d'expertise rénovation des bâtiments (architecte).

M. le premier adjoint au Maire expose le dispositif « Eco Villages Avenir ». Ce dernier permet le développement du milieu rural et l'adaptation des structures existantes aux besoins nouveaux des territoires en favorisant le logement dans les villages et en dynamisant les bourgs. L'objectif principal est d'accueillir de nouvelles populations et en maintenir les populations actuelles.

Ce dispositif permet aux EPCI de moins de 3 500 habitants n'ayant jamais bénéficié du dispositif initial « Cœurs de villages » ou « Cœurs de villages Plus » (ce qui est le cas de Pagny-la-Ville), de réaliser un projet global intégrant la réhabilitation de leur patrimoine locatif ancien et l'aménagement d'équipements et d'espaces publics ainsi que la végétalisation. Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur une demande d'aide au Président du Conseil Régional concernant le dispositif « Eco Villages Avenir » et de valider le choix du cabinet pour la phase d'étude.

Le projet « Eco Villages Avenir » de Pagny-la-Ville comprendra (sachant que les idées qui seront citées ci-dessous ne sont que purement facultatives et leur applicabilité n'aura aucunement un caractère obligatoire)

- Possibilité de faire un appartement pour personne à mobilité réduite dans le bâtiment commerce multiservices
- Création d'un deuxième appartement
- Aménagement d'un territoire communal cohérent → création d'appartements à la place du bâtiment de l'école communale.
- Aménagement d'une salle multi activité
- Création d'un terrain multisports + skatepark avec béton écologique
- Aménagement éventuel d'une place
- Redéployer le commerce multiservices avec baisse du loyer
- Développement des liens sociaux (prise en compte plus importante des différents handicaps)
- Aménagement de la Mairie

La mise en place d'une mini ferme en lien avec le Conseil Municipal des jeunes est abordée par un conseiller Municipal. Le 1^{er} adjoint explique qu'il n'est pas nécessaire de l'inclure étant donné qu'elle ne rentre pas dans le

champ d'intervention du dossier.

Vote pour : unanimité

10 / Choix du cabinet d'expertise (architecte)

Pour mettre en place un tel dispositif, la compétence d'un cabinet d'expertise pour une étude préalable, est nécessaire. Un seul cabinet d'étude a répondu à la demande parmi ceux qui avaient été rencontrés sur le salon Cité 21.

Le devis « Ateliers Paul Godart » est présenté. Ce dernier comprend :

- ° Une visite et un relevé de l'actif existant, une vérification des dispositifs réglementaires
- ° Des études préliminaires concernant les espaces publics, les équipements publics et les logements
- ° La totalité du devis est égale à montant HT de 12 500 €

Vote pour le choix du cabinet d'expertise « Ateliers Paul Godart » : unanimité

11 / Demande de subventions au Conseil Départemental concernant le dispositif d'accompagnement des projets communaux investissements : « Village Côte d'Or »

M. le premier adjoint au Maire présente le dispositif d'accompagnement des projets communaux investissements : « Village Côte d'Or ». Ce programme soutient les travaux sur l'emprise de la voirie communale ou sur les bâtiments, réseaux, équipements et édifices publics communaux, qui ont vocation à augmenter la valeur ou la durée d'usage du patrimoine et qui, de ce fait, sont imputés en section d'investissement. Le projet est semblable à celui présenté au Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Eco Villages Avenir ». Toutefois après étude, il n'est pas nécessaire de l'inclure pour l'instant puisque nous ne sommes pas en phase opérationnelle de maîtrise d'ouvrage.

Délibération ajournée

12 / Vote du devis estimatif réalisé par le SICECO pour l'opération « Eco Villages Avenir ». Choix du prestataire de services diagnostic et préconisation énergétique (Thermicien)

Dans le cadre du dispositif « Eco Villages Avenir », il est indispensable d'effectuer un diagnostic pré-énergétique et un diagnostic de performance énergétique sur les propriétés communales. Le Conseil Régional accepte que nous privilégions dans le cadre de notre convention intercommunautaire avec le SICECO pour lequel nous avons déjà engagés une demande de Pré-diagnostic en 2014. Il nous faut juste ce jour voter le devis validant la commande de ce prédiagnostic. Il est à noter que conformément à notre engagement sur notre programme de campagne, une subvention de 73.34% a été obtenue. Ce diagnostic nous permettra de surcroît de réaliser, après étude sur pièces justificative et sur place, des économies d'énergie par la définition de bonnes pratiques et de préconisation dans le cadre d'aménagements prochains. L'ensemble du parc immobilier de la Mairie est audité, les appartements de la commune également, il sera nécessaire d'informer les locataires pour les visites.

Le devis « SICECO » est présenté. Ce dernier comprend :

- ° une estimation du pré-diagnostic « Patrimoine Bâti »
- ° une estimation des diagnostics de performances énergétiques et établissements recevant du public catégorie 1 à 4
- ° une préconisation de choix pour le meilleur rendement des matériaux de production d'énergie pour réduire la facture.

Le montant TTC du devis est de 4511,10 €, (soit 3759.25 € HT) dont le montant restant à la charge de la commune est de 1039.81 € TTC (soit une subvention d'environ 77%)

Ce diagnostic nous permettra en outre de réduire avec des bonnes pratiques la facture énergétique. Il comprend également le diagnostic des appartements, les locataires seront prévenus avant visite.

Vote pour le devis « SICECO » : unanimité

13 / Etude du montant du loyer du Commerce Multiservice

M. le Maire explique aux conseillers la situation du Commerce Multiservices. Le Commerce Multiservices étant inoccupé pour le moment, une annonce devra paraître pour indiquer que celui-ci est à louer. Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le montant du loyer. L'ancien loyer mensuel était de 450 €.

Après discussion, Il est proposé de mettre une annonce avec l'intitulé « faible loyer » et de fixer le montant du loyer, en fonction de l'activité commerciale (au regard des charges réelles du futur locataire) qui sera exercée dans le local, la commune prenant à sa charge les factures d'électricité, en attendant les travaux de séparation des compteurs. Il semble évident qu'une activité de Boulangerie avec des fours, n'engage pas les mêmes charges qu'une activité simple d'épicerie. Le loyer sera décidé en fonction des projets.

La proposition à voter pour le montant loyer dans l'annonce est donc : Faible loyer (qui sera établi en fonction des projets de location présentés)

Vote pour : unanimité

14 / Etude des différentes demandes de location du studio communal

M. le Maire soumet au vote la location du studio communal à l'étage. Deux demandes ont été reçues.

° La première concerne M. ROULIN, couvreur charpentier à BROIN, il dispose d'un salaire couvrant largement le loyer.

° La seconde concerne M. LOMBARD, sans emploi, recherche un appartement de plain-pied du fait de son handicap.

Vote pour M. ROULIN : unanimité

Vote pour M. LOMBARD : 0

Le Conseil Municipal, ajoute, en outre, qu'à la prochaine disponibilité de location d'un appartement au rez-de-chaussée, la demande de M. LOMBARD, si celle-ci sera encore d'actualité, sera de fait, considérée comme prioritaire. (Voir la délibération éco-village avenir et la création de logement pour personnes à mobilité réduite)

15 / Délibérations concernant les documents financiers de la Commune de Pagny-la-Ville

Le Compte Administratif du Budget Annexe Commerce Multiservices 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider l'exécution du budget. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES 2014

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'Exercice	Section de Fonctionnement	10 690,27	20 913,43
	Section d'Investissement	9 903,33	9 646,85
Report de l'Exercice N-1	Report en Section de Fonctionnement		9 646,85
	Report en Section d'Investissement	10 994,34	
TOTAL (Réalizations + Reports)		31 587,95	40 207,13
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement		

TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	10 690,27	30 560,28
	Section d'Investissement	20 897,68	9 646,85
	TOTAL CUMULE	31 587,95	40 207,13

Vote pour : **unanimité**

Le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement en Barringe 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider l'exécution du budget. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EN BARRINGE 2014

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Réalisation de l'Exercice	Section de Fonctionnement	309,84	
	Section d'Investissement	9 903,33	
Report de l'Exercice N-1	Report en Section de Fonctionnement		17 821,77
	Report en Section d'Investissement	4 628,05	
TOTAL (Réalizations + Reports)		14 841,22	17 821,77
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	309,84	17 821,77
	Section d'Investissement	14 531,38	
	TOTAL CUMULE	14 841,22	17 821,77

Vote pour : **unanimité**

Le Compte Administratif du Budget Principal 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider l'exécution du budget. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Réalisation de l'Exercice	Section de Fonctionnement	192 326,08	215 333,44
	Section d'Investissement	42 881,43	14 629,19
Report de l'Exercice N-1	Report en Section de Fonctionnement		237 276,63
	Report en Section d'Investissement		92 177,75
TOTAL (Réalizations + Reports)		235 207,51	559 417,01
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	192 326,08	452 610,07
	Section d'Investissement	42 881,43	106 806,94
	TOTAL CUMULE	235 207,51	559 417,01

Vote pour : **unanimité**

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Commerce Multiservice 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider l'exécution du budget. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICE 2014

	DEBIT	CREDIT
Balance d'entrée	420 082,57	420 082,57
Opérations non budgétaires	714 211,53	704 244,85
Opérations budgétaires	23 309,73	33 276,41
TOTAL	1 157 603,83	1 157 603,83
SOLDES	298 932,51	298 932,51

Vote pour : **unanimité**

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Lotissement en Barringe 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider la comptabilité des deniers et valeurs. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EN BARRINGE 2014

	DEBIT	CREDIT
Balance d'entrée	247 927,79	247 927,79
Opérations non budgétaires	272 813,77	283 026,94
Opérations budgétaires	10 213,17	
TOTAL	530 954,73	530 954,73
SOLDES	97 464,92	97 464,92

Vote pour : **unanimité**

Le Compte de Gestion du Budget Principal 2014 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider l'exécution du budget. Il se présente de la manière suivante :

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014

	DEBIT	CREDIT
Balance d'entrée	1 697 390,28	1 697 390,28
Opérations non budgétaires	1 752 282,12	1 752 427,00
Opérations budgétaires	230 090,36	224 945,48
TOTAL	3 679 762,76	3 679 762,76
SOLDES	1 665 377,49	1 665 377,49

Vote pour : **unanimité**

Le Budget Primitif du Budget Annexe Commerce Multiservice 2015 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider la vue d'ensemble du budget. Il se présente de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES 2015

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
	<u>DÉPENSES DE LA</u>	<u>RECETTES DE</u>

		<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	22 791,40	22 791,40
REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 791,40	22 791,40
INVESTISSEMENT			
		<u>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	10 000,00	21 404,56
REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	11 404,56	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		21 404,56	21 404,56
TOTAL DU BUDGET		44 195,96	44 195,96

Pour ce vote, en vertu du CGCT, le Maire doit quitter la salle des séances : Henri Mauchamp quitte la séance

Vote pour : 8 voix

Le Budget Primitif du Budget Annexe Lotissement en Barringe 2015 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider la vue d'ensemble du budget. Il se présente de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EN BARRINGE 2015

		DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
		<u>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	150 109,06	132 597,13
REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		17 511,93
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		150 109,06	150 109,06
INVESTISSEMENT			
		<u>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	108 300,00	149 299,06
REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	40 999,06	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 299,06	149 299,06
TOTAL DU BUDGET		299 408,12	299 408,12

Pour ce vote, en vertu du CGCT, le Maire doit quitter la salle des séances : Henri Mauchamp quitte la séance

Vote pour : 8 voix

Le Budget Primitif du Budget Principal 2015 est exposé. Il est demandé aux conseillers de valider la vue d'ensemble du budget. Il se présente de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2015

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
	<u>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	361 560,74
	202 933,00	

REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		242 100,26
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		361 560,74	445 033,26
INVESTISSEMENT			
		<u>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	172 474,34	186 258,07
REPORTS	RESTES Á RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENTS		
	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	18 283,73	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		190 758,07	186 258,07
TOTAL DU BUDGET		552 318,81	631 291,33

Pour ce vote, en vertu du CGCT, le Maire doit quitter la salle des séances : Henri Mauchamp quitte la séance

Vote pour : 8 voix

16 / Étude et vote des taux des impôts communaux directs de 2015

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux des impôts communaux directs pour l'année 2015, et ce, malgré une baisse des dotations de l'Etat allouées à la commune.

Vote pour : unanimité

17 / Proposition de changement de la photocopieuse du secrétariat

M. le Maire expose la situation dans laquelle se trouve la photocopieuse du secrétariat de Mairie. Le contrat de maintenance de celle-ci est arrivé à échéance. Un conseiller municipal propose que des comptes soient créés pour analyser les coûts pour chaque utilisateur. L'option sera demandée au prestataire.

Le changement d'une pièce peut s'avérer très coûteux. De plus, la photocopieuse est vétuste, commence à faire apparaître de nombreuses anomalies la rendant très souvent inutilisable. Un choix de location qui visiblement court jusqu'à la fin d'un achat (ce qui est le cas pour la précédente) peut être privilégié.

M. le Maire a donc contacté deux sociétés pour faire une demande de devis dans le cadre d'une location et non un achat (comme auparavant). Les sociétés contactées sont « Bourgogne Copie » et « Avenir Bureautique » (ce dernier a

été contacté puisqu'il ne s'engage pas dans la durée de ses tarifs à la photocopie, a ce jour aucune réponse n'a été donnée).

Il leur est donc demandé de s'exprimer sur celui de Bourgogne copie. Ce devis comprend : la location de 63 mois d'une photocopieuse à l'état neuf de référence Konica Minolta C224e DCFCD, avec 21 loyers trimestriels d'un montant unitaire de 246 € HT, avec copie noir et blanc sans engagement pour un montant unitaire de 0,005 € HT, avec copie page couleur sans engagement pour un montant unitaire de 0,05 € HT, avec frais d'installation et de livraison offert.

Vote pour : unanimité

18 / Questions diverses

Renégociation des prêts :

Dans le courant de l'année, il est indiqué aux conseillers que les prêts bancaires de la commune feront l'objet d'une renégociation. En effet, une modification des taux d'intérêts inclus dans ces prêts pourrait s'avérer bénéfique pour les finances communales et permettrait de supprimer les budgets annexes qui avaient été créés et qui sont superfétatoires.

Préparation de la manifestation du 8 mai 2015 :

Les différentes composantes de la manifestation du 8 mai 1945, relative à la célébration de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale et donc aux 70 ans de la Libération sont exposées. Cette fête de village comprendra : le discours traditionnel du Maire, la dépose d'une gerbe sur le monument aux morts, un pot offert aux habitants, une exposition sur la Seconde Guerre Mondiale (avec présence d'armes et de véhicules d'époque), une soirée dansante avec buvette, barbecue, et spectacle musicale animé par une compagnie spécialisée dans ce genre de manifestation.

Achat d'une clef USB pour chaque conseiller municipal :

Il est indiqué aux conseillers municipaux, que chacun d'entre eux se verra remettre une clef USB dans un but de partage de données et de diffusion de l'information. Cet espace de stockage personnel permettra à la Mairie de communiquer tous les documents nécessaires à l'élaboration des conseils municipaux, et ce, pour chaque conseiller. Cette clef sera à disposition des conseillers avant chaque conseil dans leur casier personnel installé dans le secrétariat de la commune. En outre, l'usage de cette clef USB devra être uniquement réservé aux affaires communales.

La séance est levée à 23h40.